

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01919

Numéro SIREN : 814 639 605

Nom ou dénomination : AMOPC

Ce dépôt a été enregistré le 12/09/2022 sous le numéro de dépôt B2022/016778

Désignation de l'entreprise		AMOPC		Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise		37 AV FRANCOIS MITTERAND		38500 VOIRON			
Numéro SIRET *		8 1 4 6 3 9 6 0 5 0 0 0 4 1					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
				Exercice N clos le			
				3 1 1 2 2 0 2 1			
				Exercice N-1 clos le			
				3 1 1 2 2 0 2 0			
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions			
		1		2			
				Net			
				3			
				Net			
				4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010		012			
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	4 995	030	1 981	3 014	
	Immobilisations financières * (1)	040	690	042		690	
	Total I (5)	044	5 685	048	1 981	3 704	
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	2 300	052		2 300
		Marchandises *	060		062		
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
		Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	1 010	070	
Autres * (3)			072	4 715	074		4 715
Valeurs mobilières de placement		080		082			
Disponibilités		084	3 692	086		3 692	
Charges constatées d'avance *		092		094			
Total II		096	11 716	098		11 716	
Total général (I+II)		110	17 401	112	1 981	15 420	
				Exercice N-1			
				NET			
				1			
				NET			
				2			
PASSIF							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	1 500	1 500	
	Ecarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126	5	5	
	Réserves réglementées*			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131		132	89	89	
	Report à nouveau			134	(11 503)	(701)	
	Résultat de l'exercice			136	(11 036)	(10 802)	
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142	(20 946)	(9 909)	
	Provisions pour risques et charges			Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	22 000	12 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	3 019	4 142	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169		172	11 347	13 024	
	Produits constatés d'avance			174			
	Total III			176	36 366	29 167	
Total général (I + II + III)			180	15 420	19 257		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	5 000	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise AMOFC		Néant		*		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				13	1	2	0	
				2	1	0	2	
				1	0	2	1	
				1	0	2	0	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210				
	Production vendue	biens	215	214				
		services *	217	218	44	120	51	873
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	800		(1 017)
	Production immobilisée *			224				
	Subventions d'exploitation reçues			226	3 000		3 000	
	Autres produits			230	1 501		1 348	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	49 421		55 204
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234				
	Variation de stock (marchandises) *			236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240				
	Autres charges externes * :	dont crédit bail :			242	33 305	30 673	
		- mobilier						
		- immobilier						
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	400	244	895	399	
	Rémunérations du personnel *				250	17 558	23 482	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	6 612	9 293	
Dotations aux amortissements *				254	804	371		
Dotations aux provisions				256				
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262				
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)				264	59 173		64 218	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(9 752)		(9 013)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280				
	Produits exceptionnels (IV)			290				
	Charges financières (V)			294	1 285		1 789	
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300			
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348					
Impôts sur les bénéfices *				306				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	(11 036)		(10 802)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	11 036	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	279			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	6 341			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		987				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		989				
	Divers ZFA NG (44. quaterdecies)	345		344				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G							
	Zones de revitalisation rurales (44. quaterdecies)				127		138	
Zones de développement prioritaire (44. septdecies)				993				
Zones de revitalisation de la défense (44. terdecies)				127				
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)				991				
Créance due au report en arrière du déficit				346				
Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)				992				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352		354	7 416	
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2								
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356				
	Déficits antérieurs reportables : *10...441 dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				370		372	7 416	
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2								

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : AMOFCNéant *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460	4 019	462		464		466	4 019		4 019	
	Autres immobilisations corporelles	470	976	472		474		476	976		976	
Immobilisations financières		480	690	482		484		486	690		690	
TOTAL		490	5 685	492		494		496	5 685		5 685	
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Fonds commercial		495		497		498		499				
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546				
	Matériel de transport	550	201	552	804	554		556	1 005			
	Autres immobilisations corporelles	560	976	562		564		566	976			
TOTAL		570	1 177	572	804	574		576	1 981			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1		2		3		4		5			
	6		7		8		9		10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme						
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : AMOPC

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

				Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	10 441	Déficits reportables		984 10 441
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		Déficits de l'exercice		860 7 416
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870 17 858

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381						
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325						
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327						
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380						
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326						
N° du centre de gestion agréé	388						
Montant de la TVA collectée	374					6 823	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378					1 530	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399						
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398						
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : AMOPC		Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021	
		Durée en nombre de mois	
		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.T.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 8 1 4 6 3 9 6 0 5 0 0 0 4 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AMOPC

ADRESSE (voie) 37 AV FRANCOIS MITTERAND

CODE POSTAL 38500

VILLE VOIRON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	150

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique RAIGUE Prénom(s) CHRISTIAN

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 150Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 11 Voie CHEMIN DU COUVENT

Code postal 38100 Commune GRENOBLE Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 014	3 818	804	21.06
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	4 019	4 019		
21830000 MATERIEL DE BUREAU	976	976		
28182000 AMORTISSEMENTS MATERIEL ROULAN	1 005	201	804	400.00
28183000 AMORTISSEMENTS MATERIEL BUREAU	976	976		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	690	690		
27500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSE	690	690		
TOTAL I	3 704	4 508	804	17.83
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS EN COURS DE PRODUCTION	2 300	1 500	800	53.33
33500000 TRAVAUX EN COURS	2 300	1 500	800	53.33
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	1 010	756	254	33.60
41000000 CLIENTS	1 010	756	254	33.60
AUTRES CREANCES	4 715	5 036	322	6.39
40000000 FOURNISSEURS	480		480	
42100000 REMUNERATIONS DUES	1 822	2 715	892	32.87
44511000 TVA DED SUR DECAISSEMENT	412	522	110	21.00
44569000 TVA DEDUCTIBLE AUTOLIQUIDATION		1 800	1 800	100.00
44579000 TVA DUE AUTOLIQUIDATION	2 000		2 000	
DISPONIBILITES	3 692	7 457	3 765	50.49
51400000 CCP	2 448	5 918	3 470	58.63
53000000 CAISSE	1 243	1 538	295	19.17
TOTAL II	11 716	14 749	3 033	20.56
TOTAL GENERAL	15 420	19 257	3 837	19.92

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	1 500	1 500		
10130000 CAPITAL SOCIAL	1 500	1 500		
RESERVE LEGALE	5	5		
10611000 RESERVE LEGALE	5	5		
AUTRES RESERVES	89	89		
10630000 RESERVE SPECIALE	89	89		
REPORT A NOUVEAU	11 503	701	10 802	NS
11000000 REPORT A NOUVEAU	11 503	701	10 802	NS
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	11 036	10 802	234	2.17
TOTAL I	20 946	9 909	11 036	111.38
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	22 000	12 000	10 000	83.33
16400000 EMPRUNT PGE	17 000	12 000	5 000	41.67
16412000 AVANCE / HONORAIRES	5 000		5 000	
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 019	4 142	1 123	27.12
40000000 FOURNISSEURS	3 019	4 142	1 123	27.12
AUTRES DETTES	11 347	13 024	1 677	12.88
41000000 CLIENTS	1 260		1 260	
43100000 SECURITE SOCIALE DUE	1 473	4 272	2 799	65.52
43710000 CAISSE RETRAITE DUE	436	1 035	599	57.90
44510000 TVA RECUPERABLE SUR ACHATS	537	1 562	1 025	65.61
44550000 TVA A PAYER		419	419	100.00
44569000 TVA DEDUCTIBLE AUTOLIQUIDATION	2 000		2 000	
44571000 TVA COLLECTEE SUR RECETTES	4 335	3 337	998	29.91
44579000 TVA DUE AUTOLIQUIDATION		1 800	1 800	100.00
46860000 CHARGES A PAYER	1 306	599	707	118.01
TOTAL III	36 366	29 167	7 199	24.68
TOTAL GENERAL	15 420	19 257	3 837	19.92

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	44 120	51 873	7 754	14.95
70611000 RECETTES PRESTATIONS HT 10%		1 636	1 636	100.00
70612000 RECETTES PRESTATIONS 20%	34 120	41 237	7 117	17.26
70613000 PRESTATIONS AUTOLIQUIDATION	10 000	9 000	1 000	11.11
PRODUCTION STOCKEE	800	1 017	1 817	178.69
71300000 VARIATION TRAVAUX EN COURS	800	1 017	1 817	178.69
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	3 000	3 000		
74000000 SUBVENTIONS RECUES	3 000	3 000		
AUTRES PRODUITS	1 501	1 348	154	11.40
79100000 AVANTAGES EN NATURE	1 501	1 348	154	11.40
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	49 421	55 204	5 783	10.48
AUTRES CHARGES EXTERNES	33 305	30 673	2 632	8.58
60628000 CARBURANT	3 622	3 402	220	6.48
60630000 PETIT OUTILLAGE	21		21	
60640000 FOURNITURES DE BUREAU	1 372	964	409	42.38
61100000 SOUS TRAITANTS TRAVAUX	500	2 774	2 274	81.97
61288000 LEASING DE VOITURES	9 292	8 250	1 042	12.63
61320000 LOCATIONS DE MURS	2 760	1 620	1 140	70.37
61322000 LOCATION BOX	38	246	208	84.75
61388000 LOCATIONS DE VOITURES	599	737	138	18.71
61400000 CHARGES CO PROPRIETE	2 640	280	2 360	842.86
61520000 ENTRETIEN GENERAL	183	449	266	59.29
61580000 ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	1 089	652	437	66.92
61600000 ASSURANCES	5 174	6 108	933	15.28
61680000 ASSURANCES MATERIEL ROULANT	1 033	489	544	111.18
62260000 HONORAIRES	1 000	1 000		
62261000 AUTRES HONORAIRES	230	549	319	58.11
62510000 FRAIS DE DEPLACEMENTS	1 719	1 772	53	2.98
62570000 FRAIS DE RECEPTION	648	348	300	86.27
62600000 FRAIS DE PTT	1 051	459	592	128.86
62700000 SERVICES BANCAIRES COMMISSIONS	334	575	241	41.92
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	895	399	496	124.29
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	119		119	
63130000 TAXE FORMATION PROFESSIONNELLE	97		97	
63511000 TAXE PROFESSIONNELLE	400	399	1	0.25
63514000 TAXE VOITURES SOCIETES NON DED	279		279	
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	17 558	23 482	5 924	25.23
64100000 SALAIRES	17 558	23 482	5 924	25.23
CHARGES SOCIALES	6 612	9 293	2 682	28.85
64510000 COTISATIONS URSSAF	5 354	6 102	748	12.26
64531000 COTISATIONS RETRAITE CADRES	1 061	1 420	358	25.23
64535000 COTISATIONS GENERALI MUTUELLE	196	1 771	1 575	88.93
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	804	371	433	116.76
68110000 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	804	371	433	116.76

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
AMOPC		37 AV FRANCOIS MITTERAND	
SIRET	8 1 4 6 3 9 6 0 5 0 0 0 4 1	38500 VOIRON	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
		<i>Cécile Guepue</i>	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	7 416
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
BEDEL 48 RUE BIZANET 38000 GRENOBLE Tél: 0476541822	
OGA/OMGA	Identité du déclarant:
Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Date: Lieu GRENOBLE
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Qualité et nom du signataire: PRESIDENT
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné	Signature RAIGUE CHRISTIAN
Examen de conformité fiscale (ECF)	

AMOPC

37 AV FRANCOIS MITTERAND

38500 VOIRON

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

Catherine Boufane

ANNEXE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

BEDEL

48 RUE BIZANET

38000 GRENOBLE

0476541822

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 15 420.45 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 44 119.73 Euros et dégageant un déficit de 11 036.48- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	4 019		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	976		
TOTAL	4 995		
Prêts, autres immobilisations financières	690		
TOTAL	690		
TOTAL GENERAL	5 685		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			4 019	4 019
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			976	976
TOTAL			4 995	4 995
Prêts, autres immobilisations financières			690	690
TOTAL			690	690
TOTAL GENERAL			5 685	5 685

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	201	804		1 005
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	976			976
TOTAL	1 177	804		1 981
TOTAL GENERAL	1 177	804		1 981

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	804				
TOTAL	804				
TOTAL GENERAL	804				

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	690	690	
Autres créances clients	1 010	1 010	
Personnel et comptes rattachés	1 822	1 822	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 412	2 412	
Débiteurs divers	480	480	
TOTAL	6 415	6 415	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	5 000		5 000	
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	17 000	17 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 019	3 019		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 909	1 909		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 873	6 873		
Autres dettes	2 566	2 566		
TOTAL	36 366	31 366	5 000	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	10 000			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres dettes	1 306
Total	1 306

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Détail des charges à payer

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Effectif moyen

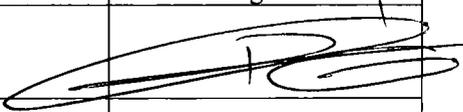
(PCG Art. 831-3)

" SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AMOPC"
Société par actions simplifiée
Capital de 1 500 Euros
Siège Social 37 Avenue Francois Mitterrand 38500 VOREPPE
814 639 605 RCS GRENOBLE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE DU 12/06/2022

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Nom – Prénoms	Mandataires	Emargements
1	M. RAIGUE Christian	150	
	Total nombre de parts Total nombre de voix	150	

" SOCIETE SAS AMOPC "
Société par actions simplifiée
Capital de 1 500 Euros
Siège Social 37 Avenue Francois Mitterrand 38500 VOREPPE
814 639 605 RCS GRENOBLE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
12/06/2022

L'actionnaire de la Société par actions simplifiée " APOPC ", au capital de 1 500 euros divisé en 150 actions de 10 euros chacune, s'est réuni en assemblée ce jour, au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par le membre de l'assemblée entrant en séance.

La réunion est présidée par M. RAIGUE en sa qualité de président.

Le président arrête la feuille de présence et constate que l'actionnaire présent ou représenté possède 150 actions et qu'en conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose alors sur le bureau et met à disposition, l'ensemble des documents nécessaires à la tenue régulière de la réunion, notamment :

- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société au 31/12/2021 ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le même jour,
- Le texte des résolutions
- Le rapport de gestion de la présidence
- Le rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce

L'assemblée générale constate que le président a satisfait à toutes les obligations légales et réglementaires concernant l'envoi et la tenue des documents destinés aux actionnaires.

Le président rappelle alors que l'ordre du jour de la réunion est ainsi conçu :

- Présentation du rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société et présentation, par le président, des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021, Examen et approbation des comptes de l'exercice,
- Quitus au président,
- Affectation du résultat de l'exercice
- Rémunération du président
- Lecture du rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce - Approbation de ces conventions,
- Questions diverses.

Le président présente le rapport de gestion et donne lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Enfin le président déclare se tenir à disposition pour répondre à toutes questions qu'il jugerait utile de formuler.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour, sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire, après :

- Présentation du rapport de gestion de la présidence sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice :
- Approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31/12/2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au président de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un déficit s'élevant à la somme de 11 036.48 €, comme suit :

- au débit du compte report à nouveau 11 036.48 EUROS

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide de fixer la rémunération du président à la somme maximum de 1 960 € bruts mensuels plus remboursement de frais sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale constate l'absence de nouvelle convention entrant dans le champ d'application de l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par le président et un actionnaire.

Signatures

The image shows two handwritten signatures in black ink. The first signature is larger and more complex, while the second is smaller and simpler. They are positioned below the 'Signatures' heading.

" SOCIETE SAS AMOPC "
Société par actions simplifiée
Capital de 1 500 Euros
Siège Social 37 Avenue François Mitterrand 38500 VOREPPE
817 639 605 RCS GRENOBLE

**RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 12/06/2022**

Cher actionnaire,

Nous vous avons convoqué, ce jour, en Assemblée générale Ordinaire annuelle, conformément aux prescriptions de la loi et des statuts de notre société, à l'effet de vous présenter un rapport sur son activité et ses résultats au cours de l'exercice clos le 31/12/2021 et de soumettre à votre approbation le bilan, le compte de résultat et les annexes dudit exercice.

PRESENTATION DU BILAN ET DES COMPTES :

Le montant total du bilan au 31/12/2021 s'élève à 15 420 €.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Nous vous informons qu'aucun événement important n'est intervenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE :

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un déficit s'élevant à la somme de 11 036.48 € comme suit :

- au débit du compte report à nouveau	11 036.48 €
---------------------------------------	-------------

INDICATIONS LEGALES :

Présentation des comptes et méthodes d'évaluation

En ce qui concerne la présentation et les méthodes d'évaluation des comptes, nous vous signalons qu'aucune modification n'est intervenue

Frais de développement

Aucun frais de développement n'a été immobilisé au titre de l'exercice.

Filiales (+ de 50% du capital)

Nous vous précisons qu'au titre de l'exercice clos le 31/12/2021 nous n'avons acquis aucune participation de plus de 50%.

Participations

Nous vous précisons qu'au titre de l'exercice clos le 31/12/2021 nous n'avons acquis aucune participation.

Dépenses somptuaires

NEANT

Nous vous rappelons que tous les documents prescrits par la loi ont été tenus à votre disposition, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

Compte tenu des explications qui précèdent, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous ont été présentés, et consentir quitus à la présidence.

Le président,
MR RAIGUE Christian



" SOCIETE SAS AMOPC "
Société par actions simplifiée
Capital de 1 500 Euros
Siège Social 37 Avenue François Mitterrand 38500 VOREPPE
817 639 605 RCS GRENOBLE

**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES
CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE**

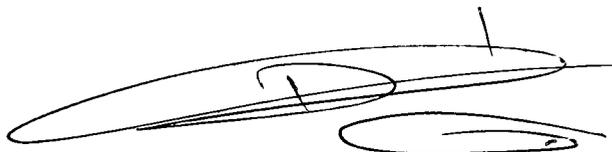
Chers actionnaires,

En application de l'article L227-10 du code du commerce, nous portons à votre connaissance les conventions visées par la loi :

NEANT

Pour l'actionnaire,

Le président,
M. RAIGUE Christian

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned below the typed name of the president.